

Caussens, le 24 mars 2006

Madame,

J'ai l'honneur de vous écrire pour vous faire part d'un témoignage qui, peut-être sera utile aux intérêts que vous servez.

Lors de l'hiver 1984, nous traversions un village, monsieur Tancogne Richard et moi, à bord d'une 2CV6, lorsque des flammes sont apparues à mes pieds (place passager avant) débouchant de l'orifice d'arrivée d'air chaud. Les flammes animées par la ventilation étaient conséquentes et me montaient le long des jambes ; j'ai rapidement évacué le véhicule alors qu'il roulait encore, suppliant monsieur Tancogne de faire comme moi. Au lieu de cela, après s'être arrêté, ce dernier a soulevé le capot du moteur et a compris la « situation ». Il a rapidement sorti la pièce en feu et l'a jetée dans le caniveau où elle a fini de se consumer. Il s'agissait du manchon d'air chaud reliant le moteur à l'habitacle (voir photo ci-jointe). Ce manchon est réputé ignifuge. C'est un principe de sécurité absolu que les manchons de ventilation d'air chaud le soient. Et pourtant, je l'ai vu complètement enflammé ...

La raison pour laquelle le feu s'est déclaré, nous l'avons comprise. En effet, peu de temps avant, alors que je me plaignais que le chauffage de la 2CV ne marchait pas, monsieur Tancogne s'aperçut en vérifiant sous le capot, que le manchon s'était démis de son emplacement et reposait sur une partie chaude du moteur, laquelle avait par le contact chaud provoqué un trou dans la matière du manchon de la taille d'un fond de verre. Pensant colmater le trou pour qu'il n'y ait pas de déperdition d'air chaud, monsieur Tancogne enrubanna le manchon 2 ou 3 fois d'un scotch (type scotch pour emballage de carton) et le remit en place.

Il ne fait aucun doute que le vecteur incendiaire est le scotch dont le caractère non ignifuge est sans conteste, ce qui est le plus surprenant c'est que le scotch a fondu rapidement après s'être enflammé et que le feu est trouvé pris dans la matière du manchon.

Je pense que si monsieur Tancogne avait abandonné comme moi le véhicule, le feu se serait propagé rapidement compte tenu de la qualité et de la taille des flammes, des matières synthétiques des sièges, des parties plastiques d'un tableau de bord ...etc.

Voilà, peut-être peut-on s'interroger sur le caractère véritablement ignifuge de ce manchon ? Notre voiture était récente, de 1983. il s'agissait des dernières 2CV construites en série. S'agit-il d'une négligence de construction alors que le règne de la 2CV s'achevait ? Je pose la question.

Veillez agréer, madame, l'expression de mes sentiments respectueux.

*Guislaine Scopel*

Je soussigné Richard Tancogne certifie exacte la déclaration de Guislaine Scopel  
*Richard Tancogne*